



AUTORISATION PARENTALE

6ème TOURNOI de DOUBLE de BOURG DE PEAGE

Complexe sportif du Vercors
18 et 19 juin 2022



ACCOMPAGNEMENT D'UN JOUEUR MINEUR

Article 2.14 du règlement général des compétitions

Chaque participant mineur à une compétition doit être placé, explicitement et en permanence, sous la responsabilité d'un adulte responsable, connu du juge-arbitre et disposant d'une autorisation délivrée par l'autorité parentale, dans le respect de la réglementation en vigueur concernant l'accompagnement des mineurs.

Je soussigné

représentant légal du joueur de badminton mineur(e)

Nom, prénom

(licence N°.....),

engagé(e) sur le

6ème TOURNOI DE DOUBLE DE BOURG DE PEAGE,

☐ les 18 et 19 juin 2022, ☐ le 18 juin 2022 uniquement, ☐ le 19 juin 2022 uniquement,

le place sous la responsabilité de M/Mme.....

personne majeure présente durant toute la durée de ce tournoi et dans la salle dans laquelle mon enfant joue.

J'autorise cette personne à prendre toute décision urgente (notamment sanitaire) pendant la compétition.

Je l'autorise à valider l'autorisation de prélèvement en cas de contrôle anti-dopage.

(cf https://gdb.ffbad.org/2021-2022/Src/GDB-02/GUI02.01F02_BS_AutorisationPrelevementAntidopage_Form.pdf)

A, le/...../.....

Signature

Document à remettre à la Table de marque en début de compétition.